
Département
du Doubs

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 98/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Nautiloue – Nouveau plan de financement pataugeoire

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY
Procuration	à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
Excusé(e)	Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY
Absent(e)s	Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n° 64/24 du 9 avril 2024 d'approbation du plan de financement prévisionnel de réfection de la pataugeoire qui s'impose pour l'attractivité de l'équipement ;

Considérant que pour la subvention au titre de PAC CAP, les travaux ne concernent que la partie pataugeoire, et bien que l'aménagement se situe dans un complexe sportif et de loisirs, le Département considère que cela ne relève pas du domaine sportif en tant que tel. Le projet sera donc inscrit en volet B et non en volet A, soit un taux d'accompagnement de 30%, avec une dépense éligible plafonnée à 200 000 €, soit 60 000 € de subvention au lieu de 71 860 € initialement ;

Considérant que la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5000 équipements – génération 2024 » n'est pas recevable du fait que la pataugeoire n'est pas un espace d'apprentissage de la natation.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorise le président à signer tout document afférent et à consulter les entreprises.

Coût estimatif	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
TRAVAUX	208 333	Subvention P@C volet B 30%	60 000
MOE	31 200	Subvention DETR 30%	71 860
		Financement propre CCLL	107 673
TOTAL	239 533	TOTAL	239 533

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

